

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 119 (1993)
Heft: 23

Anhang: Cahiers de l'ASPAN Suisse occidentale, année 11, no 3
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CAHIERS DE L' ASPAN SUISSE OCCIDENTALE

Les *Cahiers de l'ASPAN-SO* sont l'organe d'information du groupe de Suisse occidentale de l'Association suisse pour l'aménagement national et paraissent trois fois par an dans la revue *Ingénieurs et architectes suisses*. Ils sont adressés gratuitement à ses membres.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

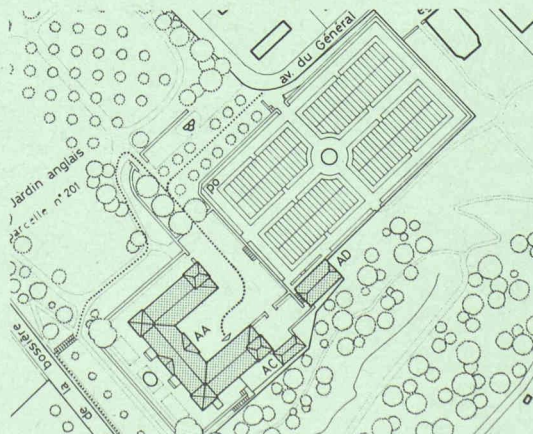
Sortez vos revolvers!... (M. Jaques) III

ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET AMÉNAGEMENTS DU TERRITOIRE

- Un projet fédéral: la restauration du
château de Prangins
(M^{me} C. de Schoulepnikoff) V
- Les charges financières de la culture à
Genève (A. Vaissade) VII
- Quelques cas concrets :
 - Le Signal-de-Bougy
(C. Pensini et G. Grosjean) IX
 - Le Musée de l'automobile de Muriaux
(C. Frésard) X
 - Un musée dans la cité, l'Hôtel-Dieu-
Porrentruy (M^{me} J. Jacquat) XI
 - Culture et démocratie en ville de
Neuchâtel (A. Oppel) XII
 - Aménagement du territoire et *culture*
underground: le Centre autonome
de jeunesse (CAJ) de Bienne
(M. Kaufmann) XIII

PUBLICATIONS:

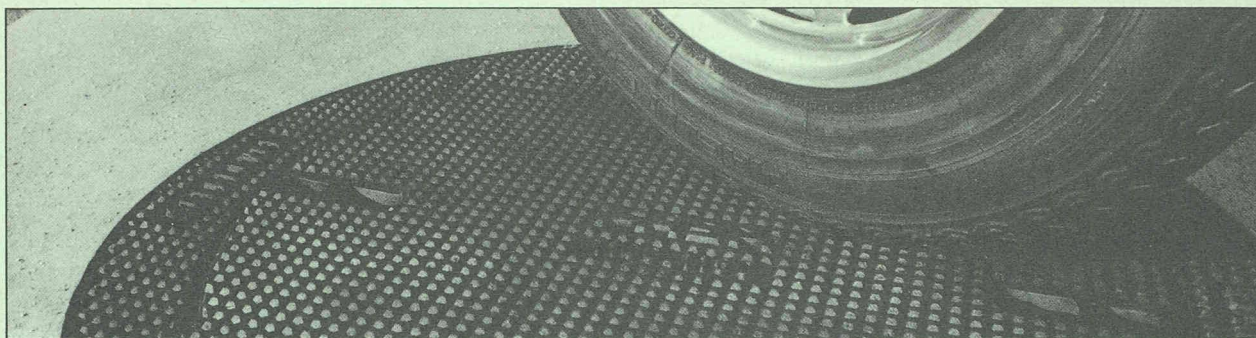
- Une vidéo et trois mémoires
de l'ASPAN XV



3

Cahier ASPAN-SO N° Octobre 1993

11^e année - Tiré à part du N° 23/10/93
De la revue *Ingénieurs et architectes suisses*



B 4419



**FONDERIE ET
MECANIQUES**

**ATELIERS
D'ARDON SA**

CH-1957 Ardon Valais
Téléphone (027) 86 51 86
Télex 472 889 FASA-CH
Téléfax (027) 86 52 00

Une gamme de produits exclusifs et innovateurs

L'élimination des nuisances du trafic actuel et la remise à niveau en quelques minutes!

Le **SELFLEVEL**, regard de route révolutionnaire grâce à sa nouvelle conception d'assises en V, permet d'exclure tout risque de boîtement et de claquement.

Sa construction lui confère la fiabilité nécessaire pour les sollicitations extrêmes. En cas de réfection de la chaussée, sa remise à niveau ne se fait qu'à l'aide d'un pic et d'une pelle en quelques minutes. Livrable soit à dessus fonte avec relief anti-glissant, soit à remplissage béton.

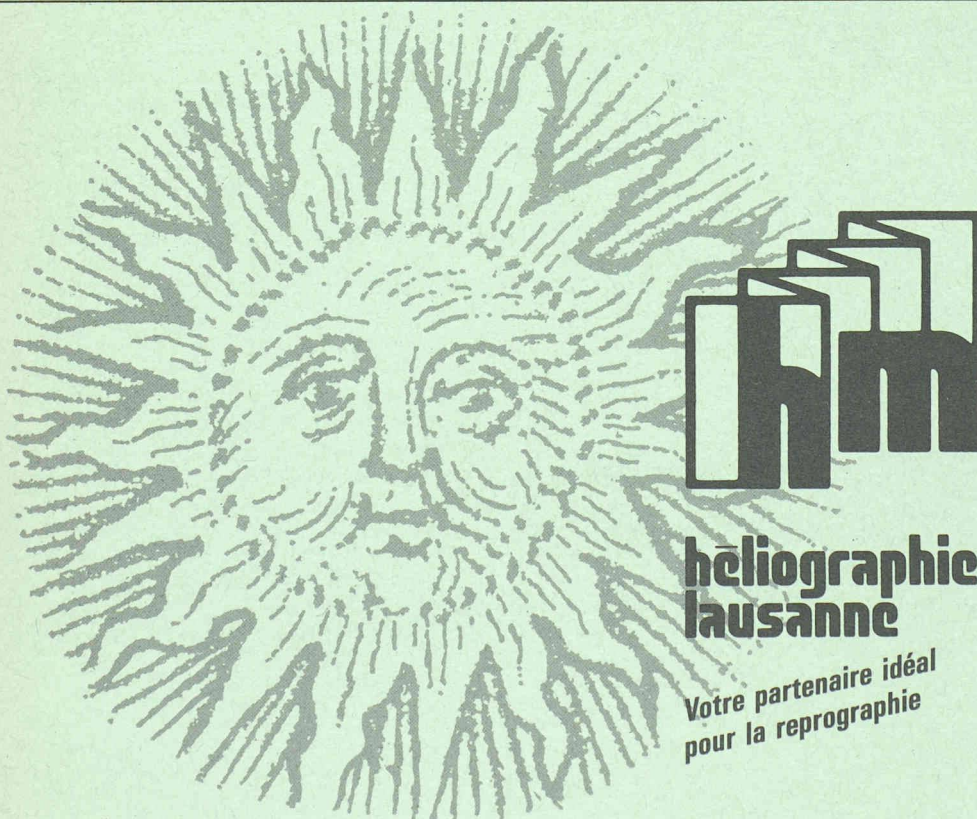


Selflevel

Brevet + Patent



VF12/87



**héliographie moderne sa
lausanne**

*Votre partenaire idéal
pour la reprographie*

Caroline 11 bis Tél. 312 39 72
Fax 312 17 89
Terreaux 20 Tél. 312 32 13

- Reproduction de plans
- Héliographie
- Xérogaphie (grand format, agrandissements et réductions)
- Photocopies couleurs et noir/blanc
- Tirage à sec
- **Offset**

Livraisons rapides et gratuites 4 tournées chaque jour
pour Lausanne et environs

SORTEZ VOS REVOLVERS!...

Je ne sais plus qui a dit: *Quand on me parle de culture, je sors mon pistolet...* Il me semble que cette parole historique, sortie de la bouche d'un haut dirigeant soviétique, vaut son pesant de kopecks. Elle transcrit bien le degré d'exaspération que la notion de culture peut soulever chez toute personne à l'esprit solidement ancré dans le concret et aiguillonné par les calculs de rentabilité économique. A ces personnes, je dis: *Sortez vos revolvers, je vais vous parler de culture!*...

Mais quoi de plus difficile, en fait; quoi de plus délicat que cette notion souvent entachée de connotations négatives. Aussi, suivré-je les conseils de M. Descartes: je vais diviser la question en plusieurs parties distinctes.

D'abord, le dictionnaire Robert nous donne une définition certes pleine de sens mais n'aidant pas nécessairement à nous faire une image objective de ce que tout un chacun entend par culture: *Ensemble des connaissances acquises qui permettent de développer le sens critique, le goût, le jugement.*

Ensuite, pour tenter de nous placer au-dessus des dualités évidentes que cette notion provoque (objectivité/subjectivité, utilité/futilité, régression/progression, provocation/servilité, etc.), je vous propose quelques interrogations:

– La ville est-elle un conservatoire pour les vestiges de la culture ?

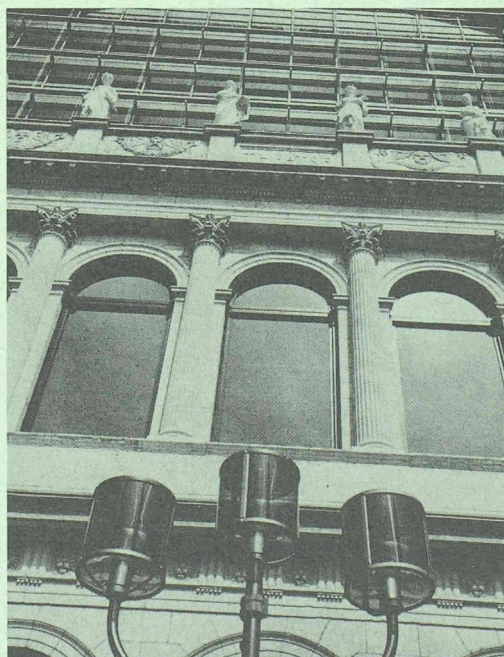
En d'autres mots faut-il, avec les auteurs d'une publication de l'Ecole valaisanne (R.-C. Schülé et W. Ruppen, 1975), déplorer qu'en Valais, comme ailleurs en Europe on entend affirmer que les constructions anciennes sont des vieilleries inutiles; on les considère ici et là comme des vestiges d'un passé pénible, voire humiliant, et qu'il faut abolir au plus vite. Ou encore, on les traite avec hargne, comme des entraves à la liberté créatrice de notre siècle ?

– La culture doit-elle sacrifier au folklore et au tourisme ?

A ce propos, les responsables du Musée de plein-air de Ballenberg sont plus vigilants sur ce point qu'on ne pourrait le penser lorsqu'ils déclarent: *D'autres membres des associations (...) voudraient romantiser Ballenberg au gré des visions fantaisistes et au risque de falsifier son message. Ces atteintes peuvent aller de la fâcheuse exigence de décorer des maisons avec des géraniums – en dépit du fait que ces fleurs étaient inconnues en Suisse à l'époque que l'on veut illustrer – jusqu'à l'affligeante réalité d'un objet dénaturé dans sa substance propre. A nous donc de savoir briser une atmosphère quelquefois morbide mais sans tomber dans l'excès contraire, pourtant ô combien lucratif, de l'univers fétard d'un Disneyland!*

– La culture sert-elle les buts de l'aménagement du territoire ?

A en croire les rédacteurs du quotidien *La Suisse*: *Notre pays déborde de festivals musicaux en tout genre. Pour cet été l'ONST a recensé plus de 70 manifestations (...). L'arc lémanique se défend bien avec un alignement de festivals comme ceux de Leysin, Montreux, Lausanne, Nyon et Genève sans parler du Festival Rock et rire d'Avenches. Jusqu'à un certain point, cette abondance d'événements est une chance car elle crée une sorte de fourmillement culturel, déclare G. Héritier, directeur du Festival de Leysin. Qu'ils connaissent déficits ou bénéfices, les grands festivals estivaux provoquent des retombées économiques non négligeables sur les régions concernées. A Leysin, l'apport de chaque édition du festival rock a été évalué à 1,5 million de francs pour l'économie locale, selon P. Starobinski, directeur de l'Office du tourisme.*



La culture, une enveloppe et un contenu: l'opéra Nouvel à Lyon
Photographie M. Jaques

Bureau du groupe Suisse occidentale

Victor Ruffy, président
Arlette Ortis, vice-présidente
Beat Plattner, secrétaire
Garbaccio 7, 1950 Sion
Henri Erard, trésorier
Chèques postaux
10 – 11902 Lausanne

Rédaction des Cahiers ASPAN – SO

Francesco Parrino, responsable
ASPA, Schänzlihalde 21, 3013 Berne
Tél. (031) 42 64 44

Publicité

IVA – Lausanne
23, Pré-du-Marché
1004 LAUSANNE
Tél. 021/37 72 72

Impression: Imprimerie Héliographia SA, Rte des Dragons 4, Case postale 900, 1001 Lausanne

Comité de rédaction

Michel Jaques, président, rédacteur en chef
Membres:

Anne-Marie Betticher, Jacques Bregnard,
Fulvio Moruzzi, Arlette Ortis.

– L'aménagement du territoire sert-il les objectifs de la culture ?

Indéniablement, comme instrument de décision, l'aménagement du territoire tend systématiquement à prévoir une place pour les équipements culturels, à s'efforcer d'appuyer les mesures conservatoires à l'égard des monuments et des lieux de notre histoire et même à étendre les périmètres de protection au-delà des objets proprement dits de manière à souligner leur insertion dans l'environnement paysager.

On peut même affirmer qu'architectes et urbanistes se sont placés volontairement au centre de la question de la culture non seulement en s'interrogeant sur la relation du fond et de la forme, mais encore en *signifiant* la culture à travers leurs réalisations: *La vérité d'une époque, disait Hermann Broch, peut se déchiffrer sur sa façade architecturale; dans tout décor, même le plus inoffensif, sommeille le cynisme. Les époques décoratives sont des époques de mensonge ou de décadence. A grand renfort d'ornements et de falbalas, elles cherchent à masquer la laideur ou l'angoisse, à faire passer la joliesse pour de la beauté, à replâtrer le vide...* Le Corbusier avait-il lu Broch pour dénoncer, vingt ans plus tard, *l'erreur ou le crime de l'ornementalisme: c'est plaquer une beauté d'emprunt sur une utilité dégradée et honteuse; c'est dissocier la forme de la fonction, alors que la fonction seule nous enseignera la forme. Nous en avons assez des graphismes illusoires; créons un ordre portant en soi sa propre poésie.* (Selon E. Bariller dans *Décor et tragédie* paru dans *Dix années d'activité de la Commission du Fonds de décoration et d'art visuel de l'Etat de Genève.*)

Convenez avec moi que l'observation des formes architecturales dans la ville ne vous paraîtra plus de la même manière après avoir lu ces propos quelque peu sulfureux.

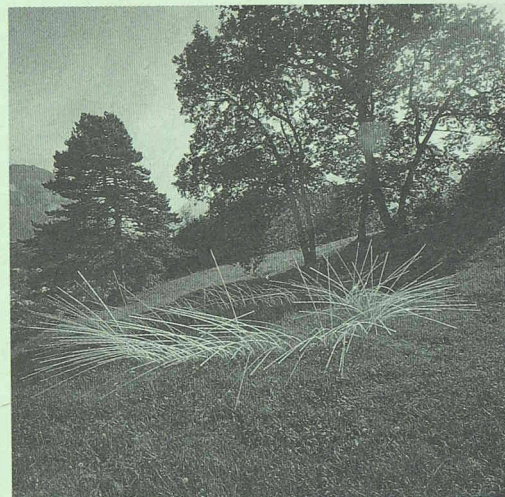
– Quelle attitude les collectivités doivent-elles manifester à l'égard de la culture ?

Une réponse nous vient directement de notre ministre de la Culture, M^{me} Ruth Dreyfuss, lorsqu'elle déclarait il y a quelques jours: *L'Etat ne produit pas de pain ni de jeux mais doit créer les conditions pour permettre à la population de se nourrir de culture (...). Ce n'est pas à l'Etat de faire de la culture ni de décider ce qu'elle est ou ce qu'elle n'est pas. Mais il ne faut pas non plus que son rôle se réduise à celui de simple bailleur de fonds. L'Etat doit se distinguer du mécène en s'interdisant d'utiliser la promotion de la culture comme un faire-valoir et surtout en veillant à ce que les formes de culture moins commerciale puissent s'exprimer.* (Propos recueillis par le *Nouveau Quotidien* du 24-26 septembre 1993).

Personnellement, je retiens de ce discours que l'attitude des collectivités, que ce soit des petites communes, des villes, des cantons ou de la Confédération, doit veiller à offrir des lieux d'expression pour des messages différents de ceux que l'on subit trop souvent; je veux parler des discours mercantiles. Le rôle des exécutifs consiste donc à ménager un temps, un espace, une enveloppe capables de nous faire voir

et entendre cette *petite musique* qui n'est autre que l'écho de notre civilisation.

Avec ces réponses relativement précises à des questions très générales, je ne prétends pas, tant s'en faut, apporter une conclusion définitive aux discours sur la culture; je souhaite simplement éveiller quelques réflexions sur une notion si difficile à cerner.



Il y a quelques semaines, nous nous sommes rendus, avec des amis, à l'exposition de plein-air de la 5^e Triennale de sculpture contemporaine dans la villa Szillassy, propriété de l'Etat de Vaud, à Bex. Imaginez un grand parc sur le coteau qui domine le bourg, face aux Dents-du-Midi, cloisonné par les chemins, les pentes et les rideaux d'arbres et, dans chaque clairière, à chaque détour de sentier, sur chaque replat une œuvre occupe, investit son espace naturel environnant. Et chaque œuvre, comme un cri de colère, comme une lancinante mélodie, comme une calme polyphonie, comme un rôle de souffrance, comme une réponse au soleil, comme un point d'interrogation fiché dans la terre, nous chante la création. Dès lors, j'ai rangé mon revolver...

M. Jaques

Bex, 1993
Œuvre de Chantal Carrel
Photographie M. Jaques

UN PROJET FÉDÉRAL : À LA DÉCOUVERTE DU CHÂTEAU DE PRANGINS, FUTUR SIÈGE DU MUSÉE NATIONAL SUISSE EN TERRE ROMANDE

Cent ans après l'installation du Musée national suisse à Zürich, nous aurons la possibilité de nous rapprocher de notre histoire et de notre patrie – en accueillant les collections retraçant le passage de l'Ancien Régime à l'Etat moderne. Faut-il chercher par là un triple symbole: un pont tendu entre la Suisse alémanique et la Suisse romande, une mise à plat de l'histoire des conquêtes et des baillages et un geste de décentralisation spatiale de la Suisse des grandes concentrations urbaines vers une Suisse des paysages romantiques ?

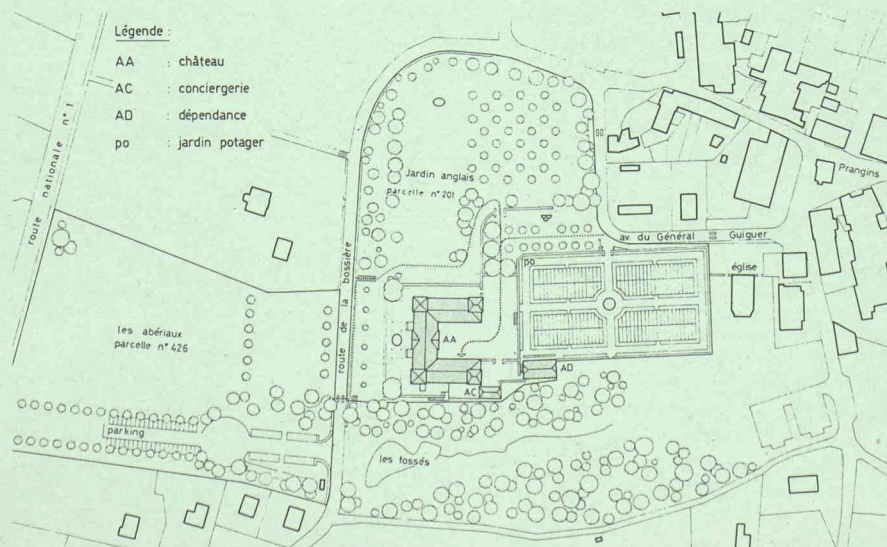
La région de la Côte comptera dans quelques années une institution culturelle de plus. Déjà riche en musées – Morges, Nyon, Coppet par exemple –, elle pourra s'enorgueillir dès 1998 d'abriter le siège romand du Musée national suisse dont l'installation au Château de Prangins se prépare depuis près d'une génération. Prangins: une agglomération de moins de 3000 habitants, mais un lieu célèbre déjà pour de nombreuses raisons, parmi lesquelles le Centre émetteur qui diffuse l'heure exacte à travers l'Europe, l'Aérodrome de la Côte, la Clinique psychiatrique, le Domaine impérial... et dont le nom a retenti souvent ces dernières années sous la coupole du Palais fédéral, lorsque le Parlement discutait des crédits destinés à la restauration du château où le Musée national transférerait ses collections. Il n'est sans doute pas inutile de rappeler certains épisodes de l'histoire de ce château, avant d'évoquer les projets liés à son avenir.

Bâti dans les années 1730 sur les ruines de deux précédents édifices, par un financier d'origine saint-galloise établi à Paris, le Château de Prangins se trouve pendant près d'un siècle au centre d'un immense domaine qui

s'étend bien au-delà des limites du village actuel. Jusqu'à la Révolution vaudoise, il est à la fois le siège d'une baronnie (la salle de justice et la prison, par exemple, y sont logés) et la demeure d'une famille qui mène une vie sociale extrêmement active. Il est propriété d'un roi déchû, Joseph Bonaparte, frère aîné de Napoléon, puis d'une Française, peintre et collectionneur, avant de changer totalement d'affectation en devenant internat de garçons entre les mains de la Communauté des Frères moraves. Après la guerre de 1914, il retrouve sa fonction de résidence privée pendant une cinquantaine d'années. Puis il subit le sort de nombreux édifices de ce type: reconnu comme monument historique de valeur, mais en fort mauvais état, il ne trouve pas d'acquéreur et les autorités pranginoises et vaudoises s'inquiètent à juste titre: que faut-il faire de ce château ?

La solution vient du Musée national suisse qui, depuis longtemps, pense à établir un siège en terre romande pour décentraliser ses collections et ainsi rétablir l'équilibre entre régions linguistiques. Installée à Zürich depuis 1898, cette institution a pour mission de constituer, conserver, étudier et présenter des collections liées à l'histoire et à la culture de la Suisse. A l'étroit dans son bâtiment néo-gothique situé entre la gare principale de Zürich et le tristement célèbre *Platzspitz*, n'est-il pas naturel qu'il songe à s'étendre du côté du lac Léman ? Toujours est-il qu'en 1974, sur son initiative, les cantons de Vaud et de Genève acceptent d'unir leurs forces pour acquérir le domaine de Prangins (2,5 millions de francs au total) et le donner l'année suivante à la Confédération. Une convention datée de 1975 scelle cette donation en spécifiant que le Musée national présentera à Prangins des collections des XVIII^e et XIX^e siècles – de même que des expositions temporaires. Le domaine, qui s'étend sur 44 000 mètres carrés, comprend, outre son château, deux bâtiments annexes: une conciergerie (anciennement *Maison du four*), une dépendance (qui avait fonction d'orangerie) et de vastes parcs. La Confédération a dès lors la charge de remettre en état bâtiments et jardins, les cantons donateurs étant libérés de toute obligation financière. Le projet doit être, toujours selon la convention, réalisé *dans un délai raisonnable*.

Il faut pourtant attendre près de dix ans, conjoncture oblige, pour qu'une demande de crédit, portant sur près de 20 millions de francs, soit présentée aux Chambres fédérales qui l'acceptent à l'unanimité en 1984; hélas, diverses difficultés entravent l'exécution des travaux de restauration qui subissent des retards. Une seconde demande de crédit, 55 millions cette fois-ci, suscite une enquête parle-



ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (2)

mentaire avant d'être acceptée en 1989. Sous la direction avisée des architectes genevois Antoine Galéras et Isis Payeras, les travaux proprement dits peuvent commencer en 1991, une fois le permis de construire obtenu. Actuellement (automne 1993), ils sont en bonne voie : le gros œuvre est presque terminé (toiture, façades, nouveaux sous-sols) et laisse place progressivement au second œuvre.

Parallèlement, la préparation du futur musée va bon train : il s'agit de concevoir une exposition permanente de 2000 m² environ sur l'histoire de la Suisse entre 1750 et 1920, de choisir les objets qui y figureront et de mettre au point une *scénographie* aussi plaisante que riche d'enseignements, pour tous les publics – sans jamais oublier que l'édifice, lui-même objet d'exposition, doit se trouver en osmose avec les collections qu'il abritera.

La **présentation permanente** montrera l'évolution de notre pays entre l'Ancien Régime et la guerre de 1914, période particulièrement importante puisqu'elle marque les étapes de la formation de l'Etat confédéral que nous connaissons aujourd'hui. Après une évocation de la société à la fin du XVIII^e siècle, qui permettra de rappeler dans l'enfilade du rez-de-chaussée les fonctions anciennes des salles et leur atmosphère d'autrefois, le musée abordera au 1^{er} étage les grandes transformations politiques, économiques, sociales et culturelles survenues au XIX^e siècle, en particulier l'industrialisation qui a modifié fondamentalement toutes les données ; dans les combles, les relations entre la Suisse et le monde seront mises en lumière, tandis que l'exposition située dans les caves illustrera les questions afférentes à la construction d'un tel édifice.

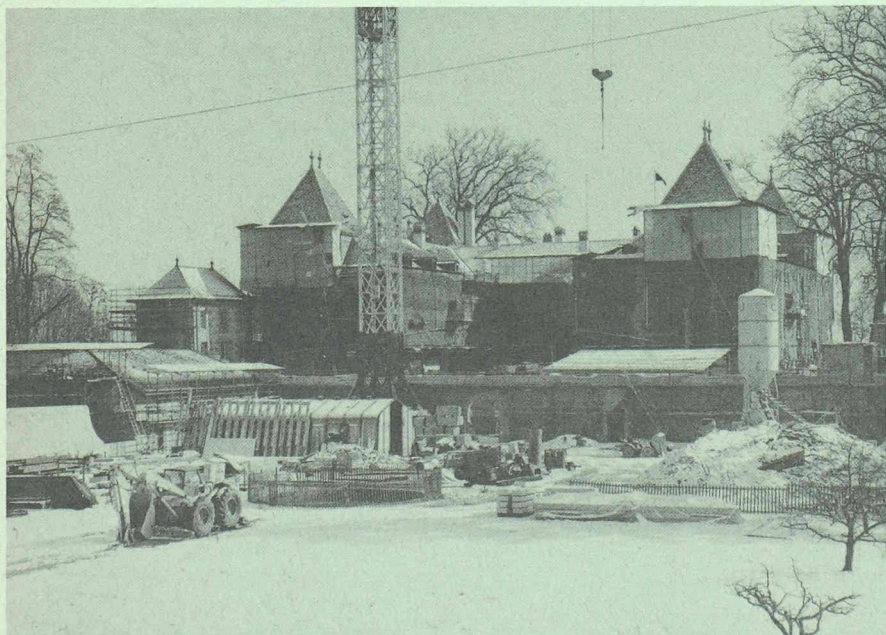
Le jardin à l'anglaise quant à lui deviendra promenade publique et sera librement accessible à tous, même quand le musée sera fermé. Cela est le reflet des excellentes relations qui existent entre la commune et le château. La Confédération veille en effet à tenir compte des besoins des habitants de Prangins : elle cherche en particulier à maintenir une harmonie entre le village et une institution qui entraîne actuellement les inconvénients liés à de grands travaux et devrait provoquer dans l'avenir un afflux important de visiteurs.

Le Château de Prangins abritera également des **expositions temporaires** itinérantes, pour lesquelles des espaces polyvalents sont prévus.

Mais il aura une fonction importante : celle de **centre de rencontres et de manifestations culturelles**, ce qui pourra représenter un intérêt certain pour la région et sans doute pour le pays tout entier. En effet, à l'heure actuelle, il n'existe pas en Suisse romande de véritable pendant au *Stapferhaus* du Château de Lenzbourg ou au *Centre de rencontre et de culture* du Château de Waldegg : un pont culturel entre les régions linguistiques, qui offre la possibilité de réfléchir à l'identité nationale, de faciliter le rapprochement et de favoriser une meilleure compréhension. Puisse le Château de Prangins trouver sa place parmi ces lieux où souffle l'esprit!

Chantal de Schoulepnikoff
Conservatrice du Musée de Prangins

Le Château de Prangins en travaux, 1993.
Photographie H. Germond, Lausanne



Les **parcs** seront également remis en état, avec les murs, leurs plantations, leurs cheminement. En particulier, le jardin à la française sera reconstitué sur le modèle de celui du XVIII^e siècle, c'est-à-dire en forme de potager contenant une grande variété d'arbres fruitiers et de légumes, d'espèces parfois disparues.

LES CHARGES FINANCIÈRES DE LA CULTURE À GENÈVE

La manière dont une culture irrigue un territoire se lit dans l'infrastructure matérielle, dans l'organisation institutionnelle et associative, dans les budgets publics.

L'infrastructure se développe plus lentement que la structure sociale elle-même, qui s'enrichit en permanence d'initiatives publiques et privées. Ces innovations entraînent des besoins en locaux, auxquels il est généralement d'abord répondu par des solutions provisoires tels, aujourd'hui, des prêts de locaux scolaires, des réaffectations de bâtiments désaffectés, des squats. Quant aux budgets, si la période de croissance exceptionnelle de l'après-guerre a permis de les adapter aux besoins, ils exigent désormais d'être resserrés et leur répartition doit être repensée.

Dans une enquête portant sur l'exercice budgétaire 1989 intitulée *Dépenses publiques et privées destinées à la promotion de la culture*, l'Office fédéral de la statistique à Berne faisait apparaître des chiffres comparatifs qui montraient Genève caracolant loin en tête des villes suisses, avec un investissement par habitant d'un facteur presque trois fois plus élevé que celui de la ville de Zurich.

Les villes de Genève, Zurich, Lausanne et Berne (ici citées par ordre d'importance de leurs dépenses culturelles) assument à elles seules quelque 40 % des dépenses des communes du pays en faveur de la culture. Si l'on y ajoute le cas particulier de la ville de Bâle, que la statistique classe parmi les cantons – bien que celui-ci soit entièrement urbanisé – et dont les dépenses culturelles sont les plus importantes après Genève, la part des grandes villes aux dépenses culturelles des communes est de peu inférieure à 50 %.

Cette répartition de charges budgétaires est évidemment liée à la substance historique même de ces villes.

Genève a développé ses institutions culturelles sur le territoire municipal, en les concentrant d'abord, aux XVIII^e et XIX^e siècles, dans la zone sud de la vieille ville, en entérinant ensuite ce choix lors de l'agrandissement de la ville sur les terrains des fortifications démolies, par l'élaboration d'un véritable quartier culturel autour des Bastions, de la place Neuve et à Plainpalais.

La commune de Genève était alors entourée des communes de Plainpalais, du Petit-Saconnex et des Eaux-Vives. Celles-ci se pourvurent au tournant du siècle de quelques salles communales et établissements culturels. La fusion en 1930 de ces communes avec Genève mit la Municipalité agrandie en possession d'une couronne d'espaces socio-culturels décentralisés.

En un mouvement centrifuge, les besoins en locaux et bâtiments culturels entraînèrent au XX^e siècle un essaimage dans différents immeubles ou dans des villas de l'immédiate périphérie acquis ou reçus par la ville.

A cette diffusion territoriale ont également contribué les collectionneurs privés qui ont ouvert leurs trésors au public.

Plus démocratiquement accessibles à tous, les fanfares, les chorales, comme par la suite les salles de cinéma, les bibliothèque, les centres de loisirs et maisons de quartiers ont poursuivi un développement en réseau propre à couvrir le territoire urbain et suburbain. Petits et moyens théâtres, associations de musique et de danse, salles d'expositions, de spectacles et de concert, galeries d'art ont, depuis une trentaine d'années, suivi le modèle de développement en s'implantant dans des communes désireuses de développer des politiques culturelles.

La Ville de Genève a donc cessé à présent d'avoir le monopole des activités dédiées à la création, à la culture et à la conservation du patrimoine. Mais si l'explosion urbaine et la construction de la ville à la campagne ont amorcé ce mouvement de décentralisation, la Ville de Genève conserve la charge des grandes institutions culturelles. Et les habitants des communes suburbaines, désormais largement urbanisées, n'ont cessé d'être les clients et les bénéficiaires des services de la culture de la Ville de Genève, tant en matière d'investissement que de coûts de fonctionnement.

Le repli budgétaire actuel oblige à prendre en compte cette anomalie latente. Il exige de l'Etat de Genève et des quarante-quatre communes du canton qu'ils redéfinissent leur politique culturelle. Il impose une redistribution de charges.

La connaissance de cette anomalie n'est cependant pas tout à fait nouvelle. Depuis les années 60, l'Etat de Genève a pris en charge progressivement des parts croissantes de subventionnement de la culture dont le montant global atteint en 1993 environ 50 millions de francs, soit 1,25 % de son budget total. Cet engagement vient alourdir la charge budgétaire du canton, lui-même en difficultés financières. Il faut rappeler que l'Etat de Genève, selon une distribution arrêtée vers le milieu du siècle passé, assume seul le coût de l'enseignement.

Le projet de budget de fonctionnement de 1993 se monte, pour le Département des affaires culturelles de la Ville de Genève, à un total de 132 millions de francs sur un budget municipal global de 664 millions. La culture représente ainsi 20 % du budget total de la Ville de Genève.

Ces chiffres doivent être augmentés de ceux du budget des investissements et amortissements, de 12,5 millions de francs pour les affaires culturelles sur 148 millions de francs pour l'ensemble de la Ville, soit approximativement 8 % du budget total.

La part des autres communes reste incomparable avec ces chiffres. Seule la Ville de Carouge se détache avec, en particulier, l'entretien d'un théâtre au demeurant financé par la Ville de Genève (50 %) et l'Etat de Genève (25 %).

Les corrections possibles qui pourraient résulter d'une bonne péréquation fiscale intercommunale restent à entreprendre. Avec une différenciation fiscale importante entre des communes d'ortoirs comme Onex et des communes de résidence comme Cologny (du simple au double), cet effort n'a pas encore été tenté. A l'heure actuelle, la Ville de Genève touche une rétrocession annuelle de 41 millions au titre de la péréquation intercommunale, un montant qui rapporte à la culture, en proportion de sa part du budget (20 %), un montant de 8,2 millions, soit 5,5 % du budget culturel global.

La loi cantonale sur l'encouragement à la culture en préparation pourrait compléter le dispositif budgétaire de la Ville de Genève en confirmant le rôle de l'Etat comme appui subsidiaire ou complémentaire de la culture et en imposant aux communes une péréquation fiscale culturelle. Elle pourrait aussi confier au canton la fonction du rayonnement de la culture, des échanges et des coopérations transfrontalières, en laissant à la Ville les seules relations de ville à ville.

De ce partage des compétences pourrait résulter également une politique plus stimulante d'équipements et d'infrastructures, propres à répondre aux besoins d'une population qui prouve son attachement à la culture par une participation importante aux manifestations. Des chiffres récemment avancés par les auteurs d'un rapport de l'IPSO démontrent encore que les déplacements, la circulation, le parking en ville restent des obstacles à la fréquentation des manifestations culturelles.

Alain Vaissade
Conseiller administratif

LAMELMATIC SA

FABRICATION - POSE - ENTRETIEN

VEVEY

Chemin Vert 33
Tél. 921 14 75 - Fax 921 10 70

STORES À LAMELLES
VOLETS À ROULEAUX - CONTREVENTS
(Aluminium - Bois)

Moustiquaires
Portes industrielles
Articles décoration intérieure
(Rideaux à lames verticales, plissés,
rollos, rails à rideaux)

**Commandes manuelles ou électriques
sur tous les systèmes.**

LE SIGNAL-DE-BOUGY

Dans quelle mesure les collectivités publiques et l'économie privée peuvent-elles s'accorder pour sauver de la privatisation un site particulièrement marquant dans les mémoires et mettre sur pied un projet régional qui fasse l'unanimité d'un maximum d'usagers? L'aménagement du Signal-de-Bougy présente une réponse intéressante à cette question.

La situation géographique et topographique exceptionnelle du Signal-de-Bougy par rapport au lac Léman et à sa région lui a de tout temps conféré des fonctions bien spécifiques. Il fut et reste un *observatoire* ouvert sur le panorama unique du Léman, de la Savoie, des Alpes et du Jura. Il a été *point de communication* utilisé pour avertir, par les feux, les habitants des régions voisines des événements importants. Depuis l'époque romantique, il est devenu un lieu privilégié de promenade, de découverte, de redécouverte de la nature et de pique-nique. Toutes les générations d'écoliers vaudois y sont en effet allées en course d'école. Le Signal-de-Bougy, lieu cher au cœur des Vaudois, se situe à mi-distance entre Genève et Lausanne, à 700 mètres d'altitude, juste au-dessous du bourg d'Aubonne. Le parc de Pré-Vert s'étend actuellement sur 71 ha de prairies et de forêts.

En 1970, le sommet du Signal faillit perdre son caractère public et sa vocation de lieu de promenade pour devenir un site réservé à la clientèle privilégiée d'une clinique internationale. Grâce à l'intervention efficace et concertée des autorités de la région et de nombreuses personnalités, la propriété entourant l'ancien café-restaurant a été rachetée par la Fédération des coopératives Migros. La vocation historique du Signal a ainsi pu être préservée, puis développée et améliorée.

Aujourd'hui, ce site reconnu bien au-delà des limites du district, de la région et du canton, accueille chaque année plus d'un million de promeneurs, écoliers, spécialistes et amateurs de la flore et de la faune. Le programme de développement des districts d'Aubonne et de Rolle (ADAR) de juin 1993 cite le Signal-de-Bougy et le tout proche Arboretum du vallon de l'Aubonne comme les principaux atouts touristiques que la région souhaite mettre en valeur.

Les multiples activités de la Fondation Pré-Vert du Signal-de-Bougy sont offertes au public depuis l'été 1971 et elles se sont complétées et agrandies progressivement. Le domaine s'étend dorénavant sur les communes de Bougy-Villars, Pizy, Aubonne, Mont-sur-Rolle et Perroy. La fondation occupe en moyenne une soixantaine de personnes à temps complet ou partiel. Le million de visiteurs qui prend chaque année le chemin du Signal-de-Bougy vient de toute la Suisse romande, mais pour les trois quarts ceux-ci sont d'origine vaudoise et genevoise.

Entièrement ouvert au public, d'accès gratuit, le site s'offre à la promenade, au jeu, à la contemplation, à la découverte de la nature, au repos, à l'échange. Il est relié à divers chemi-

nements de randonnée pédestre qui sillonnent la région. Le plaisir gastronomique n'en est pas absent, puisqu'on peut s'y sustenter au restaurant, y faire des fêtes et des banquets professionnels ou de famille, y déguster son pique-nique ou y griller ses cervelas.

La Fondation Pré-Vert a réalisé les principaux aménagements suivants :

- parcs pour animaux divers
- la ferme, lieu d'élevage de chevaux, moutons, chèvres, porcs, lapins, canards, oies, dindes, poules, etc.
- jardins de culture d'arbres, arbustes, plantes d'agrément, étangs
- amphithéâtre de 400 places
- terrains de sport et places de jeu pour enfants et adultes
- minigolf de 18 trous
- places de pique-nique
- places de repos, places de rencontre
- four banal de démonstration
- restaurant avec 800 places intérieures et 1000 places extérieures
- salle polyvalente, kiosque, infirmerie
- parking pour 1000 voitures et une trentaine d'autocars.

Par une belle fin de semaine d'été, le visiteur n'aura pas l'isolement assuré. Le lieu *grouille* de vie, les enfants s'ébattent en criant, les adultes s'extasient devant tous ces aménagements, chacun n'a de cesse qu'il n'ait tout exploré. Le site correspond aux attentes d'une large partie de la population à la recherche de loisirs de groupe. En hiver, la nature reprend le dessus, le calme retombe sur les lieux.

Le rayonnement de ce *poumon vert*, son charme allié aux possibilités ludiques qu'il offre, lui confèrent un caractère unique et consolident son attractivité à l'échelle romande.

Claudio Pensini
Georges Grosjean

LE MUSÉE DE L'AUTOMOBILE DE MURIAUX (FRANCHES-MONTAGNES)

Cet équipement culturel est un des objets réalisés grâce au programme financier promulgué par la LIM (loi fédérale sur les investissements en régions de montagne).

Le Musée de l'automobile de Muriaux (Jura), une des rares musées suisses consacré uniquement à l'automobile, a ouvert ses portes en octobre 1988. Aujourd'hui, plus de 100 000 visiteurs ont exprimé leur étonnement et leur satisfaction. L'étonnement de trouver de pareilles merveilles du temps dans un petit village des Franches-Montagnes, pays du cheval. Leur satisfaction devant cette construction, conçue spécialement pour les voitures et s'intégrant parfaitement à l'environnement. L'éclairage zénithal contribue à maîtriser parfaitement la lumière naturelle.

Pour les passionnés, une bibliothèque et une boutique où ils trouveront documentations, modèles réduits et articles aux couleurs de leur marque préférée. Il est intéressant de relever quelle motivation fut à l'origine de cette réalisation. Claude Frésard, mécanicien de son métier, reprend la ferme-auberge de ses parents et reste un passionné des voitures anciennes: *Au fil des années, j'ai constitué une collection qui suscita un grand intérêt auprès de ma clientèle. Après le coup de feu, je quittais la cuisine et ouvrais la grange où étaient parqués ces véhicules, la plupart étant en cours de rénovation. C'est la pression des gens et des milieux touristiques qui m'a incité à créer ce musée. Grâce à d'autres amis collectionneurs qui m'ont mis des voitures à disposition, j'ai pu réunir une cinquantaine de voitures*

du début du siècle à nos jours, ayant pour thèmes les coupés, cabriolets et modèles d'exception comme cette Peugeot 601 Coach-Eclipse avec son toit escamotable dans le coffre, seul exemplaire des 21 voitures construites en 1935.

Ces voitures sont exposées sur deux niveaux, au rez-de-chaussée les plus anciens modèles, telles que la DFP de 1906, la *Detroit Electric* de 1916, la Bugatti de 1928 ou l'Auburn de 1932. Au premier étage, les voitures d'après-guerre jusqu'à nos jours, la Delahaye de 1947, la Jaguar de 1966, la Ferrari 275 GTB ayant appartenu à Clint Eastwood et pour finir une Testarossa de 1986. On peut également y voir les travaux des carrossiers suisses comme les établissements Langenthal, Graber et Ramseier à Worblaufen.

Autant de merveilles du passé que petits et grands peuvent découvrir et admirer aux Franches-Montagnes, région déjà réputée pour sa vocation touristique et son accueil.

C. Frésard



Musée de l'automobile, Muriaux

UN MUSÉE DANS LA CITÉ : L'HÔTEL-DIEU DE PORRENTRUY

La réaffectation d'un immeuble historique, réservé pendant longtemps à l'administration, à un édifice ouvert au public sous la forme d'un musée, d'une bibliothèque, d'une ludothèque, d'un centre culturel régional et du Syndicat d'initiative n'est-elle pas emblématique de toute une série d'actions allant vers une plus grande ouverture de la culture vers le public ? L'histoire de l'Hôtel-Dieu de Porrentruy est exemplaire à ce propos.

En 1949, la Municipalité de Porrentruy acquérait la très belle collection de gravures de l'historien Gustave Amweg. C'était la première pierre à l'édification d'un musée historique à Porrentruy.

Pendant plusieurs années, cette collection fut déposée dans la villa que l'ancien maire Achille Merguin avait léguée à sa ville. Mais, en 1765.

En forme de U, il est entouré et fermé au nord/ouest par une grille monumentale en fer forgé de Jean-Georges Fromknecht. A l'est, il est flanqué d'un autre corps de bâtiment appelé la maison de Rosé. Ce dernier n'appartient plus à la Municipalité.

L'Hôtel-Dieu a été classé monument historique d'intérêt national. De style baroque tardif, c'est un des plus beaux hôpitaux de Suisse.

Culture et pouvoir politique

Le pouvoir politique décide en 1986 de réserver l'Hôtel-Dieu à la culture. Un pas de plus est ainsi réalisé. Les différentes associations culturelles sont consultées. On fera alors déménager l'administration dans un autre immeuble. En plus du musée, la Bibliothèque de la ville et des jeunes, la ludothèque, le Centre culturel régional ainsi que le Syndicat d'initiative seront installés à l'Hôtel-Dieu. Il est décidé de restaurer cet imposant édifice par étapes successives.

Aménagement intérieur

En premier lieu, deux réserves ont été aménagées pour les collections du musée. La première étape de restauration débuta par l'aile nord du bâtiment avec au sous-sol l'installation d'une salle de spectacle de 80 places; au rez-de-chaussée, quatre salles pour les expositions temporaires du musée, le bureau du conservateur et une salle de documentation. Enfin, au 1^{er} étage, la Bibliothèque des jeunes. Seuls à ce jour, les combles ne sont pas encore affectés, mais on parle déjà d'y installer la Fondation Select.

Construction nouvelle

La deuxième étape porta sur la construction sous la cour est d'un abri des biens culturels d'une capacité de 400 m². Celui-ci, géré par le musée, est à la disposition de la Municipalité et de la Bourgeoisie pour leurs archives, de la Paroisse catholique pour le Trésor de l'église St-Pierre et pour le musée pour son patrimoine.

Dernière étape de restauration

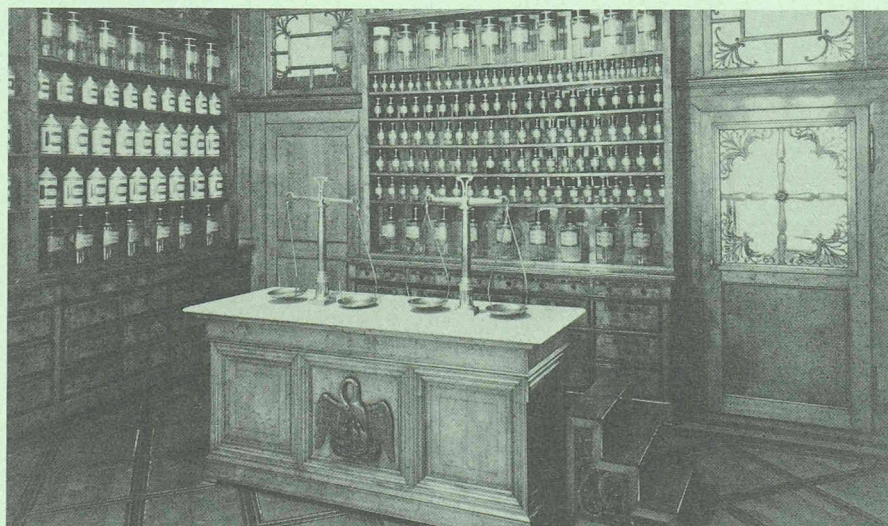
Celle-ci débutera le 2 novembre 1993 et, récession oblige, s'étalera sur trois ans. L'aménagement du nouveau musée permanent sera réalisé en 1996-97. Pour son importance future, le musée s'est doté d'une structure adéquate.

Création d'une fondation

En 1989, le Musée municipal devient une fondation de droit privé sous l'appellation *Musée de l'Hôtel-Dieu* avec, comme partenaires, la Municipalité de Porrentruy, la Bourgeoisie, la Commune catholique et le Canton du Jura. Tout a été ainsi mis en place pour une culture au centre de la cité.

Jeannine Jacquat
Conservatrice

Pharmacie en bois d'érable, XIX^e siècle. Musée Hôtel-Dieu, Porrentruy



son de la pénurie de locaux scolaires, cet immeuble devait bientôt être aménagé pour y accueillir des classes spéciales. La collection fut ainsi transférée au centre de la cité, dans l'ancien hôpital de Porrentruy qui abritait une partie de l'administration communale. Dans cet édifice en voie de délabrement, la collection fut quelque peu oubliée jusqu'en 1972 où l'on ouvrit trois salles d'expositions permanentes. Sans s'en rendre compte, on allait ainsi permettre au musée de se développer dans un des plus beaux bâtiments de la ville comprenant la remarquable pharmacie de l'Hôtel-Dieu.

L'Hôtel-Dieu

Voué dès sa construction en 1765 à la fonction d'hôpital, il le restera jusqu'en 1956, date à laquelle les Sœurs hospitalières s'en allèrent aux Minoux et à l'Hôpital du district de Porrentruy.

Le bâtiment a été construit par les bourgeois sur les plans de Pierre-François Paris de 1761

TRAGÉDIE MONUMENTALE À NEUCHÂTEL

Si on s'accorde généralement à trouver un certain charme à la ville de Neuchâtel, accroupie au bord de son lac, force est d'admettre que ce visage aimable doit presque tout au passé.

Tout près d'un chef-d'œuvre

Pourtant, il y a trois ans, la ville de Neuchâtel est passée tout près d'un chef-d'œuvre qui eût profondément modifié l'image de la petite cité, en Suisse, en Europe et au-delà.

Voici l'histoire.

La ville de Neuchâtel, capitale de la République et canton de Neuchâtel, compte un peu plus de 30 000 habitants. Elle est le centre d'une région où vivent quelque 80 000 personnes.

Un vieux bâtiment en fort mauvais état tient lieu de théâtre municipal. Il est effroyablement inconfortable. Sa scène, très petite, sans dégagement, empêche l'accueil de nombreux spectacles. Un destin funeste semble avoir décidé que, décennie après décennie, tous les projets d'un théâtre digne de ce nom avortassent. Inépuisable sujet de plaisanterie pour les Neuchâtelois comme pour leurs amis bien intentionnés.

Or voici qu'en mai 1990, événement historique, l'autorité législative, à la quasi-unanimité de ses membres, donne le feu vert à la construction d'un théâtre !

Fruit d'un concours ouvert aux architectes du canton de Neuchâtel ou originaire de Neuchâtel et à quelques invités, le projet choisi, dû aux architectes Marie-Claude Bétrix et Eraldo Consolascio, de Zürich, est d'une exceptionnelle qualité.

Beaucoup plus qu'un théâtre...

Les spécialistes du théâtre sont unanimes : il s'agit d'un remarquable outil théâtral. Plu-

sieurs professionnels de la scène ont du reste été fort intelligemment associés à l'élaboration du cahier des charges et aux travaux du jury. Mais nombreux sont ceux qui voient dans ce bâtiment beaucoup plus qu'une salle de spectacles. Superbe morceau d'architecture au milieu d'un beau parc, monument fascinant à plus d'un titre, le projet émerveille Mario Botta qui s'exclame :

Le théâtre de Bétrix et Consolascio, un des chefs-d'œuvre européens actuels.

Si ce théâtre se réalise, il sera la marque des années 90 en Suisse et en Europe. Non seulement il est bon mais il m'enthousiasme.

Quoique de dimensions modestes, il possède une grande intensité de poésie et d'humilité. Il y a de nombreux projets de théâtres actuellement en Angleterre, en Italie, en France, en Espagne, je peux dire que c'est le meilleur. Neuchâtel a une chance extraordinaire d'enrichir sa ville. Un théâtre, c'est un centre de propulsion intellectuelle. Ce sont justement les petites villes qui peuvent développer judicieusement la vie culturelle. Ce théâtre est un enrichissement, non seulement pour la ville, mais pour la région tout entière. C'est un nouvel espoir.

Le maître tessinois dit bel et bien ce que les meilleurs d'entre les Neuchâtelois pensent à l'époque : grâce à l'architecture, l'image universelle de Neuchâtel pourrait être profondément transfigurée.

Fin d'un rêve

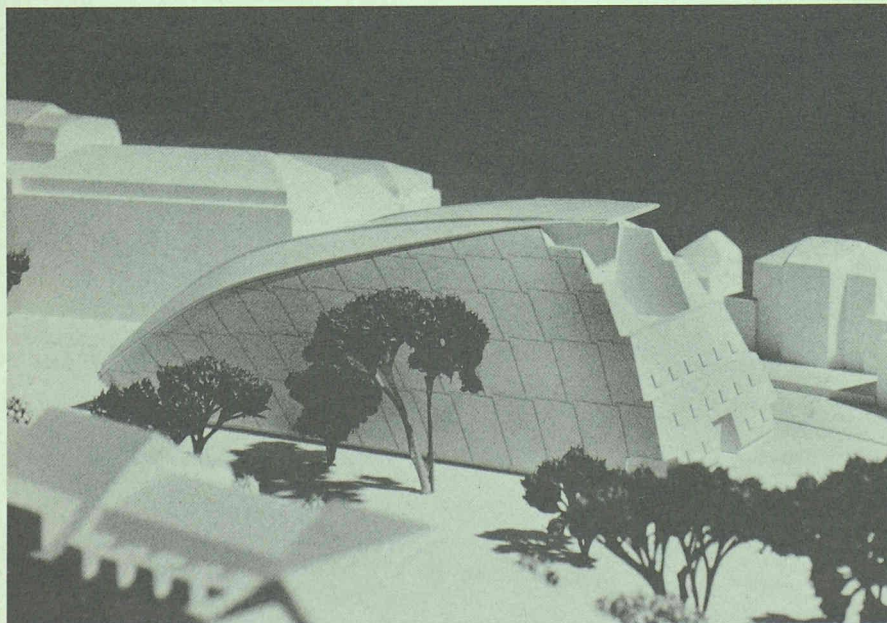
Mais, horreur, un référendum est lancé contre le projet. On y parle beaucoup d'impôts, peu de théâtre, pas du tout d'architecture. La démocratie (le pire de tous les systèmes, à l'exception de tous les autres...) s'accommode parfois mal des beaux gestes créateurs.

Après un débat public passionné, le vote populaire a lieu en octobre 1990. Les autorités sont désavouées. Le projet est refusé, le rêve de grandeur s'effondre.

André OPPEL

Directeur artistique
Centre culturel neuchâtelois

Bétrix/Consolascio
Projet de théâtre à Neuchâtel, 1988



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CULTURE UNDERGROUND : L'EXEMPLE DU CENTRE AUTONOME DE JEUNESSE (CAJ) DE BIENNE

Il est curieux d'observer qu'une part de la culture, celle qui ne veut se rattacher à aucun courant, celle qui revendique une autonomie complète et inaliénable, trouve, dans nos espaces affectés, classés, catalogués, légalisés, un lieu pour se développer. Ce lieu, quasi systématiquement, se situe dans les friches de l'espace, qu'elles soient industrielles et urbaines, ou dans des équipements publics désaffectés. Dès lors, ces nouvelles fonctions peuvent-elles supporter d'être cristallisées dans les processus de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ?

L'aménagement du territoire est l'outil de l'Etat et de la société qui permet de répartir à long terme et de façon équilibrée un espace toujours plus intensément occupé entre les différents domaines de la vie sociale: espaces dévolus à l'habitat, au travail, aux achats, à la formation, espaces verts, espace dévolu aux sports et à la culture, à l'agriculture, espaces naturels.

La culture underground apparaît, au contraire, spontanément, elle doit être comprise comme un contre-projet aux normes en vigueur et aux modes de vie habituels et se définit en dehors de la société conventionnelle.

L'aménagement du territoire et la culture underground forment de ce fait un couple antinomique qui se comprend mal. Cependant, les deux membres de ce couple se retrouvent sans cesse face à face. Une culture underground est présente dans presque chaque grande ville de notre pays. Elle reste en partie cachée, on la retrouve parfois ici ou là. Souvent, cependant, elle fait part de ses revendications en espace en occupant un morceau de friche urbaine. De préférence, ce sont des bâtiments industriels inoccupés (par exemple la Coupole à Bienne et à Berne), mais ce peut être également des bâtiments d'habitation vides ou des édifices publics (abattoirs, manèges, dépôts de trams, etc.). Donc, des objets destinés à la démolition pour lesquels la société n'entrevoit provisoirement aucune utilisation. Les centres de la culture underground se trouvent fréquemment situés à côté de grands parkings, autre forme d'utilisation des friches urbaines.

Dans une première phase, la société laisse faire la culture underground et lui accorde, pour le moins temporairement, un droit sur l'espace occupé. Cela avant tout quand cette surface n'est pas voisine d'autres affectations telles que des logements dans une situation tranquille ou un centre d'achats d'un certain niveau. On est heureux que les groupes perçus comme des marginaux se trouvent là et pas ailleurs.

Dans une deuxième phase, le territoire que s'est approprié la culture underground se retrouve au centre de l'intérêt public. La friche urbaine doit, grâce à de nouvelles constructions, être à nouveau utilisée de façon optimale et servir aux intérêts reconnus de la société. A cette fin, une étude d'aménagement est conduite. La culture underground devient un fardeau.

A partir de là, trois types de réaction de la société peuvent être décrits:

1. Les besoins de la culture underground ne sont pas pris en considération ou, consciemment, identifiés comme non dignes d'intérêt social.
2. Les besoins de la culture underground sont, certes, reconnus comme légitimes. Mais, au vu des autres intérêts sociaux, une intégration de la culture underground dans le nouveau projet est jugée irréalisable.
3. Les besoins de la culture underground sont reconnus comme légitime et doivent donc être intégrés dans le nouveau projet.

Dans un troisième temps, la nouvelle affectation du périmètre est réalisée. Il s'agit maintenant de concrétiser les types de réaction décrits dans la deuxième phase.

Type de réaction 1 :

La culture underground est priée de quitter le périmètre. Si elle n'obtempère pas aux ordres, l'invitation est suivie d'une évacuation par la police. En lieu et place du centre de la culture underground, il est à dessein aménagé, tout au moins en partie, un espace public qui doit profiter à d'autres groupes sociaux: ce peut être un espace vert généreusement dimensionné ou un centre sportif. Cela pour exorciser la malédiction qui pèse sur lui.

Type de réaction 2 :

Les autorités, respectivement les propriétaires, aident la culture underground à trouver un emplacement de rechange. Du point de vue de la société, un autre morceau de friche serait idéal en tant que nouvelle solution provisoire. La recherche est la plupart du temps difficile et longue. La ville ne recèle pratiquement plus de zones résiduelles. Les propositions d'emplacement ne se concrétisent pas suite à la résistance des habitants, suite aux obstacles légaux du zoning en vigueur (la ville de Berne tente présentement de délimiter une zone spéciale *zone de cabanes* dans laquelle des logements expérimentaux du type des Zaffaraya devraient être réalisables) ou suite au refus de la culture underground de se voir repoussée à la périphérie de la ville. Si la recherche est couronnée de succès, les rapports entre la société et la culture underground vont prendre la

forme de la réaction 3. Si elle échoue, la solution du conflit prend la forme du type de réaction 1.

Type de réaction 3:

La prise en considération des besoins de la culture underground amène à un contact direct entre les autorités, les propriétaires d'un côté, et la culture underground de l'autre. Tous deux doivent engager un dialogue sur les aspirations et les intérêts de la partie adverse et faire des concessions. Si les concessions sont de part et d'autre trop limitées, l'intégration échoue. Si la culture underground s'adapte trop aux besoins de la société, cette dernière perd ses caractéristiques de forme de vie alternative. Dans l'idéal, les deux parties arrivent à coexister dans le respect de la différence de l'autre.

L'exemple du CAJ de Bienne

La ville de Bienne désaffecta au milieu des années 60 son usine à gaz et laissa subsister sur une superficie de 55 000 m² seulement une des quatre coupoles. En 1968, la jeunesse biennoise exprima haut et fort la revendication d'un Centre autonome de jeunesse. La coupole vide lui semblait être la solution idéale. Les autorités de la ville donnèrent leur consentement. Pendant vingt ans le périmètre de l'ancienne usine à gaz servit de parking. Le CAJ utilisa pendant cette période la Coupole avant tout comme lieu de manifestations et comme salle de concert. Même si ce centre de la culture underground resta contesté pendant ce laps de temps, il avait la valeur pour les

Le débat sur l'aménagement de ce secteur aborda rapidement la question du maintien du CAJ à cet emplacement. Lorsqu'en mars 1993, un crédit de 1,5 million pour la rénovation de la Coupole fut soumis au peuple, la question centrale était la suivante: est-ce que le CAJ a sa place dans le concept d'une nouvelle affectation du secteur de l'usine à gaz (phase 2)?

Etant donné que le CAJ existait depuis 25 ans et qu'il avait acquis à Bienne le statut d'une véritable institution, personne ne put nier les besoins de la culture underground. Les adversaires de la rénovation avancèrent des arguments du type de réaction 2. De leur point de vue, la conservation de la Coupole en tant que centre de jeunesse allait à l'encontre d'une affectation pour du logement. De la même manière, le projet d'un hôtel de luxe leur semblait incompatible avec le CAJ. Ils exigèrent de ce fait le déplacement du CAJ dans un autre lieu. Mais personne ne put proposer une alternative réaliste.

Les partisans de la rénovation plaidèrent pour la prise en compte de la Coupole dans l'étude d'aménagement en cours. La coexistence de la culture underground et d'autres types d'utilisation serait sans autre possible. Avec l'implantation de bâtiments administratifs et artisanaux directement à côté de la Coupole, la question du bruit pour la partie affectée à l'habitat devrait être résolue. En outre, il ne serait pas convenable que la jeunesse soit repoussée quelque part à la périphérie de la ville.

Les électeurs biennois acceptèrent à une majorité de 60 % le crédit pour la rénovation de la Coupole et donc indirectement le maintien du CAJ dans sa localisation actuelle (type de réaction 3).

A présent, il s'agit d'intégrer la Coupole dans les nouvelles constructions (phase 3). Les autorités municipales et le CAJ ont mis sur pied un groupe de travail, au sein duquel le voisinage de l'habitat, de l'artisanat, de la culture officielle et de la culture underground doit être discuté. Avec cette votation, un premier pas a été fait vers la coexistence de différentes formes de vie. Mais l'étape la plus délicate décrite dans le type de réaction 3 reste à franchir.

Markus Kaufmann
Secrétaire à la jeunesse
(Traduction B. Trottet)

Bienne: la Coupole



Biennois et les Biennoises de symbole d'une politique ouverte en faveur de la jeunesse (phase 1).

Le périmètre de l'usine à gaz fit l'objet en 1989 d'une étude d'aménagement. Simultanément, un groupe de travail fut mis sur pied, avec la mission d'établir un projet pour l'assainissement de la Coupole tombée en décrépitude.

Nous avons prévu d'insérer encore un texte se rapportant au précédent cahier et ayant pour objet les prairies sèches, mais l'abondance des textes sur la culture ne nous permet pas d'honorer son auteur, M. B. von Arx. Qu'il veuille bien accepter nos excuses.

(La rédaction)

PUBLICATIONS

L'aménagement du territoire: pour une exploitation intelligente de l'espace vital suisse

Une information vidéo (VHS 16 min.) de l'ASPAN en langue française et allemande sur la même cassette.

Cette vidéo, expliquant les buts de l'aménagement du territoire, est disponible pour les communes, écoles, associations et autres institutions. Son contenu se présente comme suit:

- L'espace vital suisse
- Les nombreuses exigences
- Le conflit
- Planifier la répartition
- Le processus démocratique
- Les effets positifs.

La location est gratuite pour les membres de l'ASPAN. Un montant de Fr. 25.- est facturé aux non-membres. Une copie originale peut être achetée aux formats VHS, Super-VHS et Beta SP.

Production: Tschanen Productions The Film Factory, Bremgarten. Produit avec l'aimable soutien de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire et de l'Office fédéral de l'aviation militaire de la défense contre avions.

Mémoire N° 53c

La nouvelle ordonnance sur l'aménagement du territoire du 2 octobre 1989.

Idées et suggestions en vue de son exécution (Art. 1 à 3 et 26 OAT). ASPAN, octobre 1993.

Mémoire N° 59

La limitation de la construction des résidences secondaires.

Modèles et recommandations à l'intention des communes touristiques. ASPAN, juillet 1993.

Mémoire N° 60

Inventaires fédéraux.

Importance des inventaires fédéraux de protection de la nature et du paysage et leur application dans l'aménagement du territoire. ASPAN, septembre 1993.

Tous ces articles peuvent être obtenus en écrivant à ASPAN, Schänzlihalde 21, 3013 Berne
Tél.: 031/332 64 44. Fax: 031/332 14 28.

CCP: 30 - 7792-4.

La source d'énergie née en Thurgovie

Chauffage au bois Schmid,
la référence !

SCHMID

Schmid SA, Chaudières à bois, 1510 Moudon
Tél. 021/905 35 55, Fax 021/905 35 59



COUPON

Envoyez nous une documentation :

- Schmid, chaudière à bûches ☐
- Système automatique pour bois en morceaux ☐
- Chauffage automatique pour plaquettes ☐

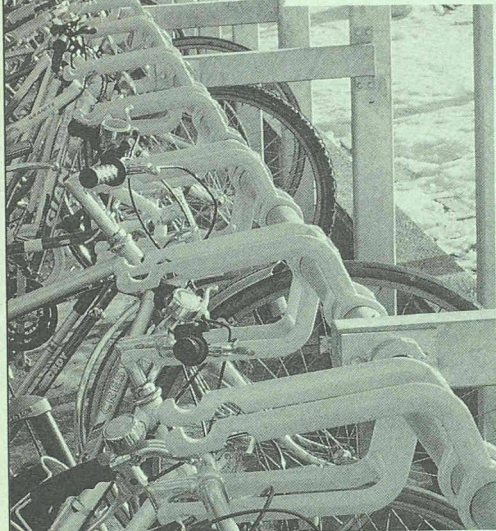
Nom _____

Rue _____

NP/Lieu _____

B 4630

Ménagez les vélos!



Systèmes de parking ménageant les vélos sont profitables: Dans les fourches de stabilisation breveté d'un design élégant, les vélos sont simplement suspendus. Actuellement livrable en série de quatre couleurs: jaune, vert, bleu, noir. Vous avez le choix d'adapter la couleur de votre système de parking à celle de la façade du bâtiment.

Le système de parking se laisse installer dans des abris déjà existents et en supplément avec **CLIC!** pour garantir un optimum de sécurité contre le vol. Nous vous conseillons avec plaisir.

Du plus petit mini-vélo-Parking au super-parking pour vélos et motos:

velopa

VELOPA AG 8045 ZÜRICH BINZSTR. 9
TEL. 01/454 88 55
FAX 01/463 70 07

✕ Demandez
notre catalogue
en couleur!

*parking
sans problèmes!*

B 4346

RAMELET SA

MAISON FONDÉE EN 1902

CONSTRUCTIONS METALLIQUES

le savoir faire métallique

